



Conseillers élus : 11  
En fonction : 11  
Présents : 10

## **Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 octobre 2020**

**Sous la présidence de M. KRAPPENBAUER Marc, Maire de la  
Commune**

**Membres présents :**

MM. KRAPPENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint),  
MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint), M. MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)  
Mmes CURTO Aïcha MERCKLING Stéphanie, RECHT Anne et WISSEN  
Laetitia  
MM. JACKY Olivier et KUHLM Pierre

**Membre excusé :** Mme BALZER Vanessa

**Date de convocation :** 20 octobre 2020

**Ouverture de la séance :** 19 h 30

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 et avant demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné suite à un cours sur la liberté d'expression.

Les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

<p><b><u>Objet 1</u> : Fixation des loyers des box du hangar communal et des terres communales</b></p>
--

M. le Maire explique aux conseillers qu'il convient de fixer les différents loyers pour la période du 11.11.2019 au 10.11.2020, ils ont été informés de l'évolution des tarifs pour les dernières années.

Après en avoir délibéré, le maintien des tarifs en vigueur en 2019 est décidé, à savoir :

- Loyer hangar communal – Rue du Moulin :  
110,00 €/box pour la période du 11.11.2019 au 10.11.2020.

- Fermage parcelle Roettel, section 6, parcelle n° 192:  
80,00 €, pour la période du 11.11.2019 au 10.11.2020 -  
Mme GREIFENSTEIN Elisabeth domiciliée – 7, rue du Kirchberg à  
Schillersdorf.
- Fermages des terres communales :  
de 1,19 € à 1,38 € selon la localisation des terres pour la période du  
11.11.2019 au 10.11.2020.

**Objet 2 : Désignation du référent Sénior auprès de la Communauté  
de Communes de Hanau-La Petite Pierre**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre d'une plateforme d'entraide en ligne pour permettre de lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie due à l'âge ou au handicap. Ce site permet de mettre en relation des personnes qui ont besoin d'aide avec des personnes qui ont envie d'aider. Ce même dispositif doit également permettre aux associations de trouver des bénévoles.

Dans le cadre du déploiement de cette plateforme, il convient de désigner un référent sénior.

Mme Anne RECHT se porte candidat et les conseillers acceptent cette candidature et Mme Stéphanie MERCKLING se déclare prête à la soutenir dans cette mission.

**Objet 3 : Défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2225-1 et suivants et les articles R.2225-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 mars 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Bas-Rhin;

**Considérant** la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie (P.E.I.) et les bouches d'incendie (B.I. – hydrants) présents sur le territoire de la commune de Schillersdorf sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale D.E.C.I. du maire,

**Considérant** la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune,

**Considérant** que l'entretien et l'expertise périodique des poteaux et bouches d'incendie sont à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, suite à la présentation faite par M. le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté de défense incendie de la commune et de réaliser l'entretien et l'expertise périodique,

- autorise à l'unanimité M. le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- décide de confier l'entretien et l'expertise périodique à minima triennal des points d'eau incendie et des bouches d'incendie au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ;
- charge M. le Maire d'établir une convention d'expertise et d'entretien des points d'eau incendie publics avec le SDEA
- décide de procéder à des contrôles fonctionnels portant sur le bon état apparent des appareils de lutte contre l'incendie annuellement.

#### **Objet 4 : Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet**

M. le Maire informe les conseillers qu'en raison des problèmes de santé rencontrés par l'ATSEM titulaire, il a été convenu entre les maires des 3 villages du RPI de prolonger l'engagement de l'ATSEM non titulaire à mi-temps pour la période de janvier à la fin de l'année scolaire 2020/2021, soit jusqu'au 6 juillet 2021.

De ce fait, il convient de prévoir la création d'un poste d'ATSEM (agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles) pour une durée hebdomadaire de 16,26/35<sup>ème</sup> soit 16 heures 16 minutes (pour une durée de travail effective de 17h20) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 6 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à mi-temps, à raison de 16,26/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 6 juillet 2020.
- l'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 01 du grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles contractuel, indice brut 353, indice majoré 329, pour une durée hebdomadaire de service de 16 h 16.
- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents concernant cette création de poste.

#### **Objet 5 : Demande de subvention – Sorties piscine RPI**

M. le Maire soumet au Conseil la demande de subvention du RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf datée du 8 octobre dernier pour les sorties piscine. Cette demande concerne les élèves de CP, CE1 et CE2 (soit un total de 38 élèves). Il est rappelé que les entrées sont prises en charge par la Communauté des Communes de Hanau-La Petite Pierre et qu'il s'agit donc du coût du transport pour lequel la subvention est demandée. Celui-ci s'élève à 810,00 (soit 21,315 € par enfant).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de verser une subvention d'un montant de 21,315 € par élève, sachant que 8 enfants sont concernés pour la commune. Cela représente donc un montant total de 170,52 € à imputer à l'article 65738.

## **Objet 6 : Divers**

- **Cadeaux pour les personnes âgées :**

M. le Maire confirme tout d'abord qu'au vu de l'évolution sanitaire, il ne sera pas possible de maintenir la Fête pour les personnes âgées qui se déroule en général au mois de janvier.

La proposition est faite de prévoir un repas à prendre ou à faire livrer par le restaurant local en tant que cadeau offert par la commune aux aînés. Les dispositions exactes sont à vérifier avec le restaurant et il est décidé d'un montant de 15,00 € par personne.

- Mme RECHT Anne propose l'organisation d'un concours de décoration de Noël pour les maisons de la commune. Cette idée est approuvée par le Conseil Municipal. Une commission procédera au vote de la maison la plus joliment décorée, celle-ci figurera en 1<sup>ère</sup> page du bulletin municipal de décembre 2021.
- PPRI : Plan de Prévention du Risque d'inondation de la Moder : M. le Maire explique que l'objectif de ce plan est de définir les zones inondables par débordement de la Moder et de ses affluents, 44 communes étant concernées. Il précise qu'une enquête publique est en cours dans le cadre de ce plan et que la commune de Schillersdorf n'est que très peu concernée étant donné que la Moder ne s'étend que sur une très faible superficie de zone agricole et naturelle (1,3 km, soit 0,6 % de la totalité concernée), le long du cours d'eau qui se situe en limite sud du ban communal, à l'écart du secteur urbanisé.
- M. le Maire informe les conseillers de la renégociation du contrat de location du photocopieur KONICA MINOLTA qui se montait à 520,00 € HT par trimestre. Le coût a ainsi pu être réduit à un loyer trimestriel de 440,00 € HT, de même qu'une réduction du coût des copies que ce soit noir et blanc ou couleur. La livraison du nouveau matériel devrait intervenir dans les prochains jours, étant entendu que le photocopieur de la mairie remplacera celui de l'école.
- Numérotation des routes départementales : M. le Maire annonce au Conseil Municipal que suite à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2021 qui gèrera un réseau routier de plus de 6.000 kilomètres, un certain nombre de routes départementales vont être renumérotées pour éviter des doublons. Ainsi, sur le territoire de la commune, la RD 105 entre Schillersdorf et Obermodern devient RD 805.
- Bulletin Municipal : une réunion de la commission communication est décidée pour le mardi 3 novembre 2020.

### **Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal :**

M. le Maire informe les conseillers des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner – droit de préemption urbain) prises depuis la dernière réunion du conseil municipal, soit depuis le 19 septembre dernier, dans le cadre des transactions de maisons. Par l'intermédiaire de ces demandes, la

commune renonce au droit de préemption urbain et il s'agit des transactions immobilières suivantes :

- Chalet - Rue Pfennigberg
- 2, rue des Comtes de Hanau

La séance est levée à 20 h 45

Rappel des délibérations prises :

1. Fixation des loyers des box du hangar communal et des terres communales
2. Désignation d'un référent sénior
3. Défense extérieure contre l'incendie
4. Création d'un emploi à temps non complet d'ATSEM
5. Demande de subvention piscine - RPI
6. Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc

VAUBOURG Pascal

MAHLER Etienne

MERCKLING Claude

CURTO Aïcha

JACKY Olivier

KUHM Pierre

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

WISSEN Laetitia